

Audition: révision partielle de l'ordonnance sur les chemins de fer (OCF)

Monsieur le directeur,

Votre courrier du 11 juin 2015 concernant l'objet susmentionné nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

Le dossier relatif à la révision partielle de l'ordonnance sur les chemins de fer a retenu notre meilleure attention. Dans le cadre de l'élaboration de notre prise de position, nous avons sollicité l'entreprise cantonale TransN.

Au vu de la nature très technique des adaptations, nous n'avons pas de remarques à formuler.

En vous remerciant de nous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 14 août 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND